

# Les Infos de Base

mercredi 19 mars 2008  
volume 11, numéro 12  
ISSN 1492-0670

## Dans ce numéro

### 1 État de la publication

**Code civil du Québec — Accès aux règles et Dictionnaire du Droit québécois**

### 2 Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

**Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec**

### 3 Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant **ACCÈS LÉGAL**<sup>md</sup>: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

## État de la publication

L'**Infobase Lois du Québec** et la **Statutes of Québec Infobase** contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 12 du 19 mars 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'**Infobase Règlements du Québec** et la **Regulations of Québec Infobase** contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 12 du 19 mars 2008, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 11 du 15 mars 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 3 avril 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'**Infobase Gazettes officielles du Québec** contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 8 du 20 février 2008, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 7 du 16 février 2008.

L'**Infobase Lois annuelles du Québec** et la **Annual Statutes of Québec Infobase** contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2008.

L'**Infobase Lois du Canada**, la **Statutes of Canada Infobase**, l'**Infobase Lois annuelles du Canada** et la **Annual Statutes of Canada Infobase**

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 5 du 5 mars 2008. Les modifications apportées par L.C. 2008, ch. 1, 5, 7 et entrées en vigueur au 5 mars 2008 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 5 mars 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

Le **Code civil du Québec — Accès aux règles** est à jour, sur la base de l'information disponible, au 2 février 2008.

Le **Dictionnaire du Droit québécois** est à jour, sur la base de l'information disponible, au 2 février 2008.

**Code civil du Québec — Accès aux règles et Dictionnaire du Droit québécois**

La période d'évaluation des deux nouveaux livres de la bibliothèque *Accès Légal*, **Code civil du Québec — Accès aux règles** et **Dictionnaire du Droit québécois**, s'est terminée le 30 septembre.

Le **Dictionnaire du Droit québécois** est votre dictionnaire alphabétique et analogique du Droit québécois.

Le **Code civil du Québec — Accès aux règles** est votre *Code civil* raisonné dompteur de complexité.

Appelez-nous au 514/893-2526 pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant ces nouveaux produits ou pour connaître leurs conditions d'abonnement.

Gaudet Éditeur Ltée  
5278, rue Nantel  
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
514/893-0244 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

*Code de la sécurité routière*, L.R.Q., c. **C-24.2**, aa. 5.3, 439.1, 506, 508, 516.1.

*Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Règlement sur les points d'inaptitude*, L.Q. 2007, c. 40, aa. 2, 58, 61, 62, 65.

*Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre*, L.R.Q., c. **D-7.1**, a. 25.7.

*Loi modifiant la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2007, c. 3, a. 20 (partie).

*Loi sur les forêts*, L.R.Q., c. **F-4.1**, aa. 9, 14.3, 35.16, 38, 42, 43.1, 44-46, intitulé de la sous-section 3 de la section I du chapitre III du titre I, 47, 48, 49, 50, 60-61.1, 64, 65-67, 73.1, 73.2, 75, 77.4, 85, 86-86.0.3, 86.1, 92.0.1.1, 92.0.2, 92.0.12, 120, 170.4, 172, 212.

*Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2001, c. 6, aa. 2, 32, 33, 35 (partie), 36, 38-41, 47, 50, 51, 56 (partie), 60, 77, 99 (partie), 119 (partie), 130;

*Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives et prévoyant certaines dispositions particulières en matière forestière applicables aux activités d'aménagement forestier antérieures au 1<sup>er</sup> avril 2008*, L.Q. 2003, c. 16, aa. 19, 44 (partie);

*Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives et prévoyant des dispositions particulières applicables sur le territoire du chapitre 3 de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec pour les années 2006-2007 et 2007-2008*, L.Q. 2006, c. 45, aa. 10, 14;

*Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2007, c. 39, aa. 1, 6 (partie), 12, 14, 15 (partie), 18-20, 23.

*Loi sur le ministère de la Justice*, L.R.Q., c. **M-19**, aa. 3, 32.23-32.32.

*Loi modifiant la Loi sur Services Québec et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2007, c. 32, aa. 12, 13.

*Loi sur Services Québec*, L.R.Q., c. **S-6.3**, aa. 30.1, 30.2, 31, 33.

*Loi modifiant la Loi sur Services Québec et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2007, c. 32, aa. 5-7.

*Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec*, L.R.Q., c. **S-11.011**, a. 2.

*Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Règlement sur les points d'inaptitude*, L.Q. 2007, c. 40, a. 89.

*Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. **V-1.1**, aa. 19, 23, 24, 25, 26-28, intitulé de la section V du chapitre I du titre II, 33-36, 38, 84, 85, 196, 214, 331.1.

*Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 50, aa. 16-20, 23, 24, 35 (partie), 61 (partie), 66 (partie), 108 (partie).

*Code civil du Québec*, L.Q. **1991**, c. **64**, aa. 63, 67, 366, 377.

*Loi modifiant la Loi sur Services Québec et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2007, c. 32, aa. 8-11.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels*, [R.R.Q., c. **A-2.1**, r. 1.1], aa. 3, 5.2, 6-10.1, ann. I, II.

*Avis d'indexation*, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 206.

*Règlement sur les appareils sous pression*, [R.R.Q., c. **A-20.01**, r. 1.1].

*Entrée en vigueur de l'article 34 (partie)*.

*Règlement sur les points d'inaptitude*, [R.R.Q., c. **C-24.2**, r. 4.002], annexe.

*Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Règlement sur les points d'inaptitude*, L.Q. 2007, c. 40, a. 94.

*Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, [R.R.Q., c. **C-26**, D. 981-2007 du 07-11-07, (2007) 139 G.O. 2, 4561], nouveau.

*Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec*, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 18-02-08, (2008) 140 G.O. 2, 1036], nouveau.

*Règlement sur la formation continue obligatoire des notaires*, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 18-02-08, (2008) 140 G.O. 2, 1050], nouveau.

*Règlement sur les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels*, R.R.Q., 1981, c. C-26, r. 4, remplacé.

*Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, D. 981-2007 du 07-11-07, (2007) 139 G.O. 2, 4561, a. 26.

*Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des comptables agréés du Québec*, [R.R.Q., c. **C-48**, r. 1.1], remplacé.

*Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec*, Décision du 18-02-08, (2008) 140 G.O. 2, 1036, a. 6.

*Règlement sur la chasse*, [R.R.Q., c. **C-61.1**, r. 12], aa. 13, ann. I, II.1.

*Règlement modifiant le Règlement sur la chasse*, A.M. 2004-033 du 03-09-04, (2004) 136 G.O. 2, 3989, a. 9;

*Règlement modifiant le Règlement sur la chasse*, M. 2005-022 du 13-05-05, (2005) 137 G.O. 2, 2191, a. 15;

*Règlement modifiant le Règlement sur la chasse*, A.M. 2006-35 du 17-08-06, (2006) 138 G.O. 2, 4163, a. 3.

*Règlement sur les droits à verser en vertu de l'article 106.6 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 17], a. 2.

*Avis d'indexation*, Avis, (2007) 139 G.O. 1, 1098.

*Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse à la sauvagine*, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 77], a. 15.

*Avis d'indexation*, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 207.

*Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche*, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 78], aa. 19, 20, ann. II, III.

*Avis d'indexation*, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 207.

*Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de pêche au saumon*, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 79], a. 15.

*Avis d'indexation*, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 207.

*Règlement d'application de la Loi sur les coopératives*, [R.R.Q., c. **C-67.2**, r. 1.1], aa. 18, 19.

*Avis d'indexation*, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 171.

*Règlement sur les permis d'exploitation d'usines de transformation du bois*, [R.R.Q., c. **F-4.1**, r. 1.01], a.4.

*Avis d'indexation*, Avis, (2007) 139 G.O. 1, 1057.

*Règlement sur les redevances forestières*, [R.R.Q., c. **F-4.1**, r. 2], aa. 1, ann. I.

*Règlement modifiant le Règlement sur les redevances forestières*, D. 56-2008 du 31-01-08, (2008) 140 G.O. 2, 737, aa. 1, 5.

*Règlement sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre s'appliquant aux métiers d'électricien, de tuyauteur, de mécanicien d'ascenseur et d'opérateur de machines électriques dans les secteurs autres que celui de la construction*, [R.R.Q., c. **F-5**, r. 1.2].

*Entrée en vigueur de l'article 28 (partie).*

*Règlement sur les droits et frais payables pour les licences, l'immatriculation et les autorisations relatives aux loteries vidéo*, [R.R.Q., c. **L-6**, r. 5.04], a. 1-4.

*Avis d'indexation des droits payables*, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 130.

*Programme relatif à l'octroi d'un droit autorisant pour une certaine période la récolte annuelle de bois ronds résineux secs et sains au-delà de la possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu dans les forêts du domaine de l'État*, [R.R.Q., c. **M-25.2**, D. 263-2007 du 28-03-07, (2007) 139 G.O. 2, 1877], fin d'effet.

*Règlement sur les droits et les frais payables en vertu de la Loi sur les permis d'alcool*, [R.R.Q., c. **P-9.1**, r. 5.01], aa. 1, 2, 4, 6.

*Avis d'indexation des droits payables*, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 131.

*Règlement sur la promotion, la publicité et les programmes éducatifs en matière*

*de boissons alcooliques*, [R.R.Q., c. **P-9.1**, r. 7.1], a. 18.

*Avis d'indexation des prix minimums de la bière*, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 129.

*Code de gestion des pesticides*, [R.R.Q., c. **P-9.3**, r. 0.01].

*Entrée en vigueur de l'article 52.*

*Règlement d'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds*, [R.R.Q., c. **P-30.3**, r. 1], aa. 3, 3.1.

*Avis d'indexation de certains frais payables à la CTQ*, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 189.

*Règlement sur le domaine hydrique de l'État*, [R.R.Q., c. **R-13**, r. 1.1], aa. 12, 17, 23, 24, 28, 35, ann. I.

*Avis d'indexation*, Avis, (2007) 139 G.O. 1, 1015.

*Règlement sur les droits et frais exigibles en vertu de la Loi sur la Société des alcools du Québec*, [R.R.Q., c. **S-13**, r. 2.2], a. 1.

*Avis d'indexation des droits payables*, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 130.

*Règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec*, [R.R.Q., c. **T-12**, r. 14.1], ann. 1.

*Avis d'indexation de certains frais payables à la CTQ*, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 189.

*Règlement 11-102 sur le régime de passeport*, [R.R.Q., c. **V-1.1**, A.M. 2008-04 du 04-03-08, (2008) 140 G.O. 2, 1053], nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

*Régime de pensions du Canada*, L.R.C. 1985, ch. **C-8**, aa. 44, 113.1, 114, 115.

*Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur la sécurité de la vieillesse*, L.C. 2007, ch. 11, aa. 2, 12-14.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.